

Whip

Permission de prolonger la durée des "Déclarations de sénateurs",
1:62-3; 7:32-5

Sénateurs, sièges assignés, 7:38

Vote par appel nominal différé, peut demander, 1:50-1

Prolongation du délai le vendredi, 1:54; 7:35,39

Voir sur page suivante listes d'appendices et témoins.